

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 11h15

L'an deux mil dix-huit, le huit mai à onze heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2018.

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, Mme DUJARDIN Augustine, MM. COURET François, GUYON Jean-Claude et M. DEMANGHON Jean-Claude.

Absents excusés : Mmes SINQUIN Christine, LEMAITRE Géraldine, LEBOURG Jeannine et M. PECH Michel.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

Le procès verbal de la réunion du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

✓ **Dossier 1 : Délibération portant sur la vente de la licence IV**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de vendre la licence IV à Madame ABBLEY Kerry 87190 MAGNAC LAVAL pour un montant de 5 000 €.

Délibération 2018-16 ;

✓ **Dossier 2 : Délibération portant transfert de la licence IV à la commune de Magnac-Laval.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est d'accord pour le transfert de la licence IV à la commune de Magnac-Laval.

Délibération 2018-17 ;

✓ **Questions diverses :**

- ↳ Monsieur COURET Jean-Luc, domicilié 14 rue du Poète, demande à louer un terrain communal situé derrière chez lui, pour y mettre des volailles et des chiens. Le Conseil Municipal a pris connaissance de cette demande et s'inquiète des éventuelles nuisances de l'installation d'une meute de chiens dans le Bourg de Saint Georges les Landes et souhaite se renseigner sur la réglementation concernant la construction d'un chenil. Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Clôture à 11H30.

Le Maire,



Lachaise